

**COLAS SA**  
7 Place René Clair  
92653 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

**ATTESTATION D'ASSURANCE 2018**  
**Valable à compter du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2018**

**RESPONSABILITE DECENNALE GENIE CIVIL**

Nous soussignés la **SMABTP** – 8 rue Louis Armand – 75738 PARIS Cedex 15,

certifions que les filiales du Groupe Colas bénéficient du contrat N° 467803 L 1225000/001 258104 à effet du 1er janvier 2003, relatif à la réalisation d'ouvrages non soumis à l'assurance obligatoire au sens de l'ordonnance du 8 juin 2005, énumérés au dit contrat, y compris pour leurs travaux ayant fait l'objet d'une étude géotechnique d'exécution – mission G3 – réalisée par la Direction Technique et/ou le Service Géotechnique de Colas SA et de ses filiales.

Le contrat couvre, après réception des travaux, la réparation des dommages matériels à l'ouvrage dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-4-1 du Code Civil, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée y compris en qualité de sous-traitant.

Nature et montant de garanties :

Nature des ouvrages	Limitation	Montant des garanties	Garanties Complémentaires (1)
Travaux de VRD	Marché inférieur à 15.250.000 €	3.000.000 € par sinistre	Montant de garantie : 305.000 € par sinistre
Routes et autoroutes sans ouvrages d'art en élévation	Marché inférieur à 15.250.000 €	3.000.000 € par sinistre	
Ouvrages à l'eau	Coût total de l'opération inférieur à 6.100.000 €	2.700.000 € par sinistre	
Travaux avec réalisation de structure d'ouvrages d'art et Activités autres que celles précisées.	Marché inférieur à 6.100.000 € et coût total de l'opération inférieur à 30.000.000 €	3.000.000 € par sinistre	

(1) Les garanties complémentaires sont :

- la garantie effondrement et menace d'effondrement avant réception,
- la garantie des dommages immatériels consécutifs.

Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale du sociétaire, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

**La présente attestation ne peut engager la SMABTP au delà des clauses et des conditions du contrat auquel elle se réfère.**

Fait à Paris le 28 février 2018

LE DIRECTEUR GENERAL  
Par délégation



**SMA**

**SMABTP**

Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics,  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables,  
Entreprise régie par le code des assurances RCS PARIS 775 684 764  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15